

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2018

DÉCISION N° 2018 / 118 / CNS / 1

DEMANDE DE SUIVI ET DE CONSEIL MÉTHODOLOGIQUE DE LA CONFÉRENCE NATIONALE DE SANTÉ

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en son article L121-1, conférant à la Commission nationale du débat public une mission de conseil aux autorités compétentes et aux maîtres d'ouvrage sur toutes les questions relatives à la participation du public tout au long de l'élaboration d'un projet, plan ou programme,
- vu le formulaire de saisine en date du 4 décembre 2018, établi par Madame Bernadette DEVICTOR, Présidente de la Conférence nationale de santé, demandant à la CNDP un accompagnement dans la démarche de réflexion sur la qualité des consultations en ligne menées par les pouvoirs publics,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

La Commission désigne Madame Mélanie GOFFI pour une mission de suivi et de conseil méthodologique auprès de la Conférence nationale de santé afin de l'accompagner dans sa démarche de réflexion sur la qualité des consultations en ligne menées par les pouvoirs publics.

La Présidente



Chantal JOUANNO